



SYNTHÈSE DE L'ACTUALISATION 2022 DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES WALLONNES

EDITION 2023

SERVICES OPÉRATIONNELS DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 boîte 3
5000 Namur

Tél +32 (0)81 240 430
Fax +32 (0)81 240 459

www.collegedesproducteurs.be
info.socopro@collegedesproducteurs.be



POURQUOI UNE ACTUALISATION DES PLANS FILIÈRES ?

Les différentes filières agricoles et horticoles wallonnes ont fait l'objet de plans de développement élaborés entre 2018 et 2020 selon les filières. Ces plans ont été établis en concertation avec les représentants des différents maillons des filières par les services opérationnels du Collège des Producteurs ; ils ont été endossés par la Wallonie au titre d'outil d'orientation stratégique et opérationnel, notamment en soutien à l'élaboration du plan stratégique PAC. Ils permettent de cadrer les enjeux des domaines économiques, environnementaux, démographiques et techniques des filières mais aussi d'établir une vision à l'horizon 2030 et un plan d'actions prioritaires assorti de trajectoires budgétaires pour l'investissement public.

Après 3 ans, ces plans ont été actualisés en tenant compte de l'évolution de la situation, de nouveaux enjeux mais également des acquis mis en place lors des 3 premières années.

UN FOCUS SUR LES PRIORITES A COURT TERME FACE A L'INCERTITUDE ET L'URGENCE

L'ensemble des commissions filières rappellent l'importance de s'ancrer sur une vision à moyen terme (2030) pour faciliter les dynamiques collectives vers une ambition partagée. Néanmoins, les incertitudes et instabilités des systèmes alimentaires connues en 2022 ont poussé les acteurs à mettre un focus sur les priorités à court terme dans le travail d'actualisation.

En effet, certains facteurs clefs de durabilité de l'activité des filières sont critiques et le contexte combinant inflation des coûts de production et difficultés à répercuter ses coûts en valeur dans les systèmes alimentaires justifie de considérer l'urgence.

Chaque filière ayant ses propres spécificités, un canevas et une méthodologie commune de travail ont permis d'harmoniser les contenus des plans élaborés autour de 3 parties essentielles :

- État des lieux de la filière,
- Vision,
- Plan d'action.

UNE SYNTHÈSE POUR MIEUX CONNECTER LES FILIÈRES ET DES ACTEURS

Face aux enjeux de résilience de la « ferme wallonne » dans le contexte socio-économique actuel et compte tenu de l'intérêt de diversifier et combiner différentes activités pour y contribuer, le présent document permet une vision consolidée des enjeux, visions et actions des différentes filières, ce qui facilite l'identification des priorités intra et inter-filières, notamment en matière d'actions publiques.

Dans le même ordre d'idée, ce document intègre une synthèse des 3 plans de développement de filières bio réalisés en 2022 dans le cadre du plan Bio 2030.

UNE PREOCCUPATION TRANSVERSALE, LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

Le renouvellement des générations et la transmission des fermes est une préoccupation majeure du monde agricole. Les agriculteurs wallons sont vieillissants et les potentiels repreneurs ne se bousculent pas. Les principales raisons avancées par les repreneurs potentiels sont :

- Dans le cadre d'une reprise familiale, les aspects financiers liés à l'investissement et au calcul de la rentabilité génèrent des inquiétudes au même titre que la complexité administrative et législative croissante. La pénibilité du travail et les difficultés à combiner la vie professionnelle et la vie sociale sont aussi importantes.
- Les autres repreneurs sont d'abord confrontés à l'insuffisance d'accès aux offres de reprise d'exploitations et de terres.
- L'accès à la terre reste très compliqué pour tous les repreneurs



70%

**des installations
se font dans
le cadre d'une
reprise familiale**



PAROLES D'AGRICULTEURS

« L'accès aux terres est impossible dans ma région (Froidchapelle) car les agriculteurs en place se partagent les terrains entre eux dès que possible. [...] Je me suis installé en activité complémentaire pour limiter la pression des emprunts et surtout je n'ai pas accès à du terrain. Malheureusement ce système me défavorise lorsque je dois défendre mes droits dans le bail à ferme. Idem pour les aides à l'installation, pour les aides à l'investissement car pas assez de revenus. »

Face à cette situation, 2 phénomènes se développent :

1. dans le cadre des reprises familiales, il semble que les exploitations vont en s'agrandissant alors que,
2. dans les autres cas, les spéculations et les diversifications envisagées sont très diverses ainsi que la taille des exploitations. Certains soulignent l'obligation de commencer petit par manque de moyen financier et d'accès à la terre.

Les actions souhaitées pour faire face à ces enjeux concernent :

- Des mécanismes de mise en contact des cédants et des potentiels repreneurs.
- Des conseils et des simplifications en matière de démarches administratives.
- Des conseils très pointus au niveau financier (accès aux crédits, aides) et calcul de rentabilité.
- Des stratégies à court et moyen terme pour préserver et développer la valeur de l'alimentation.

TABLE DES MATIÈRES

CHIFFRES CLÉS DES FILIÈRES WALLONNES	5
HORTICULTURE ORNEMENTALE	6-7
HORTICULTURE COMESTIBLE	8-9
ORGE BRASSICOLE	10-11
AVICULTURE / CUNICULTURE	12-13
BOVINS LAITIERS	14-15
VIANDE BOVINE	16-17
CÉRÉALES	18-19
OVINS	20-21
PORCS	22-23
AGRICULTURE BIO	24-25
BOVINS VIANDE BIO	26-27
OEUFS BIO	28
CÉRÉALES ET CULTURES PROTÉIQUES BIO POUR LE FEED	29







HORTICULTURE ORNEMENTALE

ETAT DES LIEUX

La filière wallonne est structurée autour de **4 pôles** : la **floriculture, les pépinières ornementales et fruitières, les sapins de Noël et les pépinières forestières**. Elle est **génératrice d'emplois avec un peu plus de 10.000 personnes** occupées dans le secteur horticole comestible et ornemental. Aujourd'hui, **235 producteurs** (floriculture, pépinières forestières, ornementales, fruitières,...) répartis sur **3.673 ha**, 200 jardineries et plus de 2.100 entreprises de parcs et jardins composent le secteur. Le chiffre d'affaire de la production représente 57,7 millions d'euros et celui des exportations se chiffre à 26 millions d'euros.

	Superficie en ha	Unités de production	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Floriculture	60	100	8,3
Pépinières ornementales et fruitières	2205	55	7,8
Pépinières forestières	188	80	5,6
Sapins de Noël	3.200		36
Total	3.673	235	57.7

L'horticulture ornementale en Wallonie ne constitue pas un pan majeur de l'économie régionale (3% de l'agriculture wallonne). Toutefois, elle dispose de qualités qui, face à une demande de plantes majoritairement couvertes par des exportations des régions voisines (Flandre et des Pays-Bas), peuvent envisager une croissance pour des segments de marchés spécifiques. Pour preuve, un **faible taux d'auto-approvisionnement qui se fixe à 20%** alors que la consommation moyenne des ménages wallons est de 85 euros par an en plantes et sapins, hors fleurs coupées.

L'horticulture wallonne dispose de nombreux **atouts** sur lesquels ses professionnels

peuvent s'appuyer : une **production de pleine terre sur des sols de bonne qualité (avec un accès à la terre à des prix moins élevés qu'en Flandre)**, des productions diversifiées et de qualité qui alimentent une demande de proximité ainsi que des producteurs dont le savoir-faire est reconnu. En Belgique, 71% des francophones trouvent qu'il est important d'avoir un jardin, une terrasse ou un balcon avec des fleurs, des plantes, des arbustes ou des arbres. D'après le dernier baromètre de l'APAQ-W, 68% ont acheté des fleurs et des plantes en 2022. Les dépenses moyennes des acheteurs sont de 62 €/an en annuelles, vivaces et plants potagers plantes et sapins (hors fleurs coupées) et 160 €/an pour les arbres et arbustes. Le marché belge est évalué pour les fleurs et les plantes à 700 millions d'euros. De réelles possibilités de croissance s'offrent donc à la Wallonie en développant sa compétitivité liée à ses principes de base : **la proximité, le détail, la qualité et le service après-vente.**



ETAT DES LIEUX



235 PRODUCTEURS



3673 ha

- X Floriculture
- X Pépinières ornementales et fruitières
- X Épinières forestières
- X Sapin



CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PRODUCTION 57,7 millions euros



TAUX AUTO APPROVISIONNEMENT = 20 %



85 € / an / ménage / en plantes et sapins (hors fleurs coupées)

VISION 2030 ACTUALISEE

Le plan stratégique initial se fixait comme objectifs :

- De développer un environnement institutionnel favorable pour l'investissement et l'installation des jeunes ;
- D'augmenter la part de consommation wallonne ;
- De maintenir un niveau élevé de différenciation vis-à-vis des produits d'importation ;
- S'adapter au changement climatique tant au niveau des conditions de culture que l'adaptation de la gamme variétale

Par rapport au plan initial, l'installation des jeunes dans le secteur est prioritaire et l'adaptation au changement climatique est un nouvel objectif qui devient de plus en plus présent.

Le développement attendu du plan initial se matérialisait par les cibles suivantes qui ne sont pas modifiées :

- **Floriculture** : +15% sur 8 ans soit un objectif de superficie de 69 ha et de 9,5 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2030
- **Pépinières ornementales et fruitières** : Revenir à une superficie de 250 ha en 2030 (+11 %) avec un chiffre d'affaires de 8,75 millions d'€
- **Pépinières forestières** : maintenir la superficie actuelle de 188 ha et mais augmenter le revenu à l'ha avec un objectif de 6,5 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2030
- **Sapins de Noël** : mieux valoriser la production en mettant en évidence ce que la filière fait de bien. Il faut sensibiliser le consommateur par ce qui a été mis en place en matière de production éco-responsable.
- Augmentation de la part d'approvisionnement wallon dans les marchés publics à 50 %
- Croissance de l'ordre de 25% du chiffre d'affaires actuel

PLAN D'ACTION ACTUALISE :

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- Une promotion et approche spécifique auprès des pouvoirs locaux et partenaires institutionnels ;
- Encourager le développement des espaces verts ;
- Renforcer l'encadrement technique ;
- Favoriser l'installation des jeunes ;
- Lancer de nouvelles variétés innovantes ;
- Poursuivre les recherches en vue d'une réduction des produits phytosanitaires.

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- Avoir un encadrement technique pour les pépiniéristes forestiers
- La dépense publique en matière de plantes a augmenté notamment dans le cadre de l'initiative 'Yes, We Plant'
- Le verger à graine pour les sapins de Noël est mis en place
- Une charte pour les plantes locales est sur le point d'être mise en place

Les actions concrètes significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de la mise à jour du plan sont les suivantes :

- Sélectionner des variétés innovantes mieux adaptées au changement climatique
- Favoriser l'accès aux aides à l'investissement et à la terre



HORTICULTURE COMESTIBLE

ETAT DES LIEUX

Si la Wallonie, au contraire d'autres régions, n'a pas développé une tradition intensive de son secteur horticole, elle se distingue sur le plan qualitatif et de la proximité. Cette filière couvre en 2020 **+22500 hectares, soit +/- 3 % de la surface agricole utile** wallonne, pour un **chiffre d'affaires qui dépasse les 150 millions d'euros** soit 8,8 % (SPW) du total des productions agricoles en Wallonie.

Les légumes wallons représentent 13% de la production belge avec une filière dédiée au marché du frais (+4200 ha & 400 producteurs dont une centaine de producteurs en maraîchage sur petite surface) et une seconde de plein air destinée à la transformation (16300 ha & 2.000 producteurs). Notre région produit +8 à 9% des fruits belges. On distingue notamment 215 ha destinés à la production de fraises et petits fruits dont la majorité, 185 ha, est réservée aux fraises ainsi que 1.450 ha d'arboriculture (principalement poires et pommes et cerises,...).

La consommation annuelle de fruits et de légumes en Wallonie représente un marché de **868 273 028 euros (720 0000 millions en 2018)**. C'est un challenge pour notre agriculture qui se traduit par un **taux d'approvisionnement de seulement 17%. 90% des légumes destinés à la transformation sont exportés sous forme de surgelés. 40% de nos pommes et plus de 60% de nos poires sont consommés à l'étranger.**

ETAT DES LIEUX

 **2390 PRODUCTEURS**
(dont **400** destinés au marché du frais)

 **22.500 ha**
(dont **4200** pour le marché du frais)

 **CHIFFRE D'AFFAIRES**
150 millions euros

 **TAUX AUTO APPROVISIONNEMENT =**
+ 17 %

 **EXPORT :**
90 % DE LÉGUMES SURGELÉS,
40 % DES POMMES ET 60 % DES POIRES

 **FORCES DU SECTEUR = PLEINE TERRE**
3% DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE
= 8% VALEUR AGRICOLE



VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif général du plan stratégique est d'augmenter l'auto approvisionnement en fruits et légumes wallons de 1,5 % par an pour viser 30% en auto approvisionnement à l'échéance 2030. Cet objectif est réalisable en s'adaptant aux évolutions de la demande et en développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons ». A court et moyen terme, l'horticulture comestible wallonne doit continuer à développer sa compétitivité sur ses valeurs liées au professionnalisme, au commerce local (proximité, détail, qualité et service après-vente), à sa capacité de différenciation (variétale, bio, QD,) et la production plein air/pleine terre ainsi qu'au développement de valeur ajoutée en Wallonie (transformation, ...).

L'horticulture comestible est en outre une fenêtre d'opportunités pour la diversification de l'agriculture.

Le développement attendu à 2030 se matérialiserait par les cibles suivantes : augmenter d'ici 10 ans le chiffre d'affaires du secteur de 35%. Ce qui devrait permettre à plus de 300 nouveaux producteurs de s'installer dans cette filière et d'orienter +3.000 ha de cultures supplémentaires vers celle-ci.

Les évolutions actuelles de l'atteinte de ces cibles sont les suivantes :

- Depuis le plan de fin 2018, le CA estimé à 130 millions est estimé en 2020 à plus de 150 millions +15% ;
- La situation de 2020-2022 (climatique, conjoncturelle, inflationnelle, hausse des coûts, ...) apporte un bémol à la progression de ce développement notamment dans le secteur de la production pour le marché du frais et dans les pommes et poires.

Compte tenu du contexte actuel, les cibles de développement ont été actualisées/précisées pour les points suivants :

- Le secteur arboriculture connaît en 2022-2023 une diminution des surfaces plantées, des arrachages (pommes 15%, poires 5%.....), des arrêts de production sans reprise (5% à 10%) et un prix du marché en dessous des coûts de revient. L'actualisation de la cible serait donc de limiter la baisse de la production à 15 % et la baisse de CA à 7 %.
- Le secteur du légume pour le marché du frais connaît en 2022-2023, une diminution des actes d'achats consommateurs en BtC et circuits courts ainsi qu'une tendance à la diminution de la demande pour les légumes wallons dans le segment GMS. L'actualisation de la cible serait donc de limiter la baisse de la production à 7 % et la baisse de CA à 5 %.

PLAN D' ACTIONS

Les actions concrètes proposées par le plan initial se déclinent autour de 4 axes :

- Commercialisation – développement d'outils logistiques pour renforcer la compétitivité de nos producteurs.
- Encadrement – professionnalisation du secteur au travers notamment d'un suivi technique soutenu des Centres pilotes et des outils de formation.
- Promotion – au travers d'actions ciblées menées par l'APAQ-W et la rédaction d'un cahier des charges en qualité différenciée pour la diffusion d'une pastille spécifique au secteur.
- Recherche scientifique – développement de nouvelles variétés et d'alternatives biologiques et mécaniques aux pesticides chimiques.

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- Initiation d'un travail sur des outils de commercialisation et de logistique spécifiques aux produits locaux : soutien à la structure interprofessionnelle IFELW, développement de supports à l'intermédiation commerciale et premiers jets d'un projet de plateforme de centralisation des productions à Gembloux (« WalHorti »)
- Guide des bonnes pratiques et critères d'approvisionnement régionaux pour les cantines
- Participation de l'APAQW au programme Européen de promotion des F&L 3 ans et actions de promotion/animation dans les GMS
- PAC 2023 : prime aux maraichers et catalogue du matériel horticole et des dépenses éligibles ADISA : augmentation des dossiers depuis 2019
- Mise en place d'un référentiel de pratiques résilientes en intrants et analyse du temps de travail et des coûts : ECOPHYTO.
- Observatoire des prix et habitudes des consommateurs piloté par l'APAQW et Observatoire des filières piloté par SOCOPRO avec les centres pilotes
- Maraichers sur petites surfaces : Création du GMDB, formation / professionnalisation des vignerons à l'IFAPME, espace test maraichers au sein des GALs pour les petits producteurs

Les actions concrètes significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de la mise à jour du plan sont la poursuite de ces activités avec un focus sur les éléments complémentaires suivants :

- Mobilisation de soutiens au déficit actuel d'exploitation de l'arboriculture
- PAC 2023 : simplicité administrative des dispositifs de prime aux maraichers et ADISA (dont mécanisme simple et rapide de mise à jour du catalogue des dépenses éligibles)
- Poursuite des observatoires, des référentiels « Prix Justes » et de la promotion sur la valeur des F&L locaux
- Veille réglementaire avec un focus sur la réglementation des travailleurs en horticulture et la réglementation produits sanitaires
- Analyse de la situation de concurrence et de ses impacts entre initiatives purement privées et initiatives soutenues par le public (distorsion de concurrence territoriales et de prix de vente)
- Cadastre des terres disponibles d'institutions publiques et concertation sur la préemption pour les producteurs
- Recherche : recherche pour solution en vue de remédiation des sols avec métaux lourds et tests rapides de détection/monitoring dans le végétal ; BIOVAR ; Plateforme maraichère SYCMA (SYstème de Culture Maraîcher) ; concertation centre de recherche et centres pilotes sur les projets de R&D



ORGE BRASSICOLE

ETAT DES LIEUX

S Si **91% de l'orge brassicole cultivée en Belgique est produite en Wallonie**, les quantités semées ne répondent pas aux besoins de nos brasseurs. Depuis le lancement du plan stratégique, en 2017, les superficies augmentent au rythme prévu par le plan. La filière belge de la **malterie « artisanale » est seulement alimentée à hauteur de 4% (2,9% si on ne tient pas compte du whisky) par des orges brassicoles wallonnes**. Si on tient compte des malteries industrielles, ce pourcentage tombe à 0,5 %. Or plus d'une centaine de brasseries wallonnes composent notre paysage. La production de bière représente près de 24 millions d'hectolitres dont 27 % sont autoconsommés en Belgique, le reste, 73%, est exporté.

Cette culture ne couvrait plus que **260 hectares en 2017 pour une quarantaine d'agriculteurs**. La question du juste prix payé au producteur est toujours d'actualité au même titre que la qualité du produit final vendu aux brasseurs. Le **prix du malt représente moins de 2% du prix de la bière**, la juste rémunération des producteurs n'impacte donc que très peu le prix de la bière qu'à quelques cents par bouteille. L'impact négatif du climat 2021 sur la qualité ainsi que les hausses des coûts de production ont justifié s'il le fallait la nécessité de concertation multi maillons dans la filière.

VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif majeur poursuivi par le plan est d'offrir la possibilité à l'ensemble des brasseurs artisanaux wallons d'utiliser du malt fabriqué à partir d'orge local payé à un prix juste aux producteurs. Ce changement représenterait alors un potentiel de 800.000 hectolitres (3,3% de la production brassicole belge de 2021), soit 15.000 à 20.000 tonnes d'orge cultivée sur environ 3000 hectares.

Les évolutions actuelles de l'atteinte de ces cibles sont les suivantes :

- Superficie emblavée en orges de brasserie : 1 130 ha
- Production d'orges brassicoles (théorique) : 6 470 tonnes
- Production de bière théorique à partir de ces chiffres : près de 200 000 hectolitres

ETAT DES LIEUX

 **100 PRODUCTEURS**
1130 HA ORGE DE BRASSERIE

 PRODUCTION ESTIMÉE DE
6470 tonnes

 **PRIX DU MARCHÉ ORGE PEU ATTRACTIF**
(MAIS NE REPRÉSENTE QUE 2 % PRIX BIÈRE)

 LA MALTERIE ARTISANALE EST ALIMENTÉE PAR
4% D'ORGE BRASSICOLES WALLONES

 BIÈRE "PRIX JUSTE" À PARTIR D'ORGE LOCAL
= **36 000 HL** (hectolitres)



@ Blanche de Liege

PLAN D'ACTION ACTUALISE

Les actions concrètes proposées par le plan sont les suivantes :

- Rendre disponible **plus de données** pour piloter le développement de la filière
- Encourager le développement au travers d'un **noyau pilote d'acteurs de la filière intéressés par le local et le prix juste**
- Assurer la disponibilité d'un **encadrement technique des producteurs**
- Assurer la disponibilité de services neutres de « **facilitation filière** »
- Donner une **reconnaissance officielle aux filières** qui le demandent (Local, QD, Prix juste)
- Canaliser la demande au travers de **promotions ciblées**
- **Soutenir la croissance de l'offre** au travers d'un groupement de producteurs et de capacités de stockage
- **Soutenir l'adéquation de la qualité de l'offre avec les attentes de l'industrie**

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- **Données** pour piloter le développement de la filière : harmonisation avec DEMNA-DGO3
- **Noyau pilote d'acteurs de la filière intéressés par le local et le prix juste** : Actuellement on compte plus de 100 agriculteurs, 3 négociants, 3 malteries, plus de 15 brasseries pour près de 80 bières (dont 72 labellisées PJ)
- **Encadrement technique des producteurs et recherche** : Le CePICOP encadre directement 45 agriculteurs et réalise une centaine d'analyses d'échantillons d'orges en pré-récoltes : 100 ; Lancement et suivi du projet ValCerWal (optimisation du tri des orges brassicoles et diminution des risques de déclassement)
- **Facilitation filière** : animation POB, organisation événements/visites, mise en place d'essai pilote pour proposer des variétés d'orges innovantes ayant aussi pour objectif la diminution des déclassements, événements « Trinquons local » avec APAQW, liens avec projets soutenus HR et/ou relocalisation, mobilisation de nouveaux négociants pour augmenter l'offre en orges qualitatives

En plus de la poursuite des actions en cours, les actions concrètes significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de l'actualisation du plan sont les suivantes :

- **Soutenir la croissance de l'offre** au travers d'un groupement de producteurs et de capacités de stockage
- **Mobiliser un agent technique** à temps plein au CEPICOP pour assurer le professionnalisme et l'indépendance nécessaire à l'encadrement sur les enjeux de variétés et de qualité.



AVICULTURE CUNICULTURE

ETAT DES LIEUX

La production avicole wallonne représente **18%** de la production belge en volaille de chair et œufs. Cette production génère un **chiffre d'affaire de près de 180 millions d'euros** sur le maillon éleveur et représente plus de 480 éleveurs, dont 170 en production d'œufs.

La production wallonne est fortement liée au sol et est caractérisée par une part importante de modèles de production alternatifs (qualité, Bio, circuits courts...) ; en effet, la Wallonie représente **75% de la production belge de poulets de chair alternatifs**, alors qu'un peu plus de 160 éleveurs de pondeuses et 180 éleveurs de poulets de chair sont dans ces modèles. La production de volaille a un avantage important pour les producteurs : il s'agit de **cycles courts** de production qui limitent les risques de marché et de trésorerie. Cela permet d'améliorer la rentabilité des fermes dans le cadre d'une diversification.

La viande de volailles est la deuxième viande la plus consommées après celle du **porc (13,8 kg de viande commercialisable/an/habitant)**, mais la Wallonie **consomme 1,75 fois plus de poulets et d'œufs qu'elle n'en produit**.



ETAT DES LIEUX



480 ÉLEVEURS dont plus de **170 EN ŒUFS**



CHIFFRE D'AFFAIRES
180 millions euros



18% DE LA PRODUCTION BELGE EN VOLAILLE DE CHAIR & ŒUFS



AVANTAGES : CYCLES ECONOMIQUES COURTS, PRODUCTION LIÉE AU SOL



CONSOMMATION WALLONNE : **1,75X + DE POULETS ET 1,75X + D'ŒUFS** QUE CE QUI EST PRODUIT



VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif majeur poursuivi par le plan est de : « poursuivre l'augmentation du taux d'auto-provisionnement du secteur. Celui-ci a progressé depuis la première version du plan de 2018. Cette année-là, la consommation était en effet en poulet 2 fois plus importante que la production régionale, et en œufs, 3 fois plus. Ce plan avait établi une croissance de la production entre 7 et 9% par an adaptée aux évolutions de la demande et développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons ».

Ces indicateurs, établis à plus de **40 nouveaux poulaillers par an dont près de 90% en productions alternatives**, ont été atteints. La production de volailles alternatives a progressé entre 25% et 30% en volume en 4 ans (+2 millions de poulets/an), et celle en œufs de 57% en 8 ans (+de 500 000 poules pondeuses).

Le plan actualisé ne permet cependant plus d'établir la poursuite d'un développement significatif de la production régionale par rapport au premier plan. Les raisons : **augmentation des coûts de production, diminution du budget des ménages, freins importants mis pour l'obtention des permis d'environnement.**

Seul, le développement de poulaillers mobiles en œufs Bio et plein air, pour une vente en circuits courts, est identifié comme potentiellement en croissance, sans pour autant que de volumes importants soient réellement mis sur le marché.

C'est dans ce cadre que le plan d'action actualisé envisage de réorienter les priorités sur des **actions fortes de soutien à la production.**

PLAN D'ACTION ACTUALISE

Les actions concrètes proposées par le plan sont les suivantes :

- **Le soutien à l'installation et à l'investissement pour une consommation locale**, sans se focaliser pour autant sur une vente en circuits courts et en tenant compte des entreprises qui réalisent des économies d'échelle : pour les produits à valeur ajoutée, les produits en transition (Better Chicken Commitment), pour l'amélioration des infrastructures améliorant l'environnement, le bien-être animal, l'aménagement des parcours extérieurs ;
- La mise en place de **leviers pour faciliter l'obtention des permis d'environnement** et leur **renouvellement** ;
- La facilitation de l'entrée des **produits locaux** et à valeur ajoutée dans la **Restauration Hors Domicile** (obligation d'une quantité minimale) ;
- Le **marquage obligatoire** des œufs à la ferme et la protection des termes « **ferme** » et « **fermier** » ;
- **Le maintien des mentions réservées** sur les modes d'élevage en œufs et chair ; et en œufs, la **levée des 16 semaines** de confinement pour maintenir le code 1 ;
- Un besoin de **concertation sur les législations à venir** afin d'obtenir des équilibres entre les 3 pôles de la durabilité et garantir le maintien des élevages (législations européennes et régionales, bien-être animal (dont la protection des canards à foie gras), environnement, sanitaire, Bio) ;
- Le soutien à la création d'**une casserie** ;
- Le soutien à un **programme de recherche scientifique** spécifique (autonomie protéique à l'échelle de la région et de la ferme, aménagement des parcours extérieurs) ;
- Le développement de cahiers des charges de **qualité différenciée** ;
- L'accompagnement à la mise en place d'**organisation de producteurs** ;
- La promotion de l'offre au travers d'**actions marketing ciblées.**

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- Maintien d'un cadre favorable pour les investissements dans les productions à valeur ajoutée ;
- Création de 4 petits abattoirs agréés, dont 2 à la ferme et 1 Hall Relais ;
- Avancée sur l'obligation du marquage à la ferme ;
- Avancée sur l'adoption d'un cadre protégeant le terme « ferme », « fermier » ;
- 1 OP en cours de constitution ;
- Renforcement des actions marketing ciblées.

Les actions concrètes significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de l'actualisation du plan sont les suivantes :

- Maintien d'un cadre favorable pour les **aides à l'installation et l'investissement** (produits à valeur ajoutée) et ouverture des éco-régimes à l'aménagement des parcours extérieurs ;
- Facilitation à mener pour l'obtention et le **renouvellement/maintien des permis d'environnement** ;
- Coût d'accélérateur à poser sur les **programmes de recherche** ciblés sur l'**autonomie protéique** ;
- **Maintien exclusif des mentions « plein air » et « sortant à l'extérieur »** dans le cadre de la révision de la réglementation sur les normes UE de commercialisation des volailles de chair ; **suppression de la durée des 16 semaines** pour le maintien du code 1 sur les œufs ;
- Nouveaux cadres législatifs **Bien-être animal** (dont la protection des canards à foie gras) et **Environnement équilibrés et réalistes.**



BOVINS LAITIERS

ETAT DES LIEUX

La Wallonie possède une tradition laitière bien ancrée qui représente 26 % de la valeur agricole Wallonne (490 millions d'euros de chiffre d'affaire). **3050 producteurs** (dont 288 bio) détiennent **192.000 vaches** laitières et produisent **1275 millions de litres** de lait annuellement. 5 coopératives wallonnes collectent 1127 millions de litres, soit 87 % du lait produit en Wallonie. Plus **de 80 % du lait bio belge est collecté en Wallonie**. Le belge consomme en moyenne 42 litres de lait, 15 kg de fromage, 10 kg de yaourt, 2,3 litres de crème et 1,7 kg de beurre.

Les crises qui se succèdent depuis le début de l'année 2020 ont montré **le dynamisme et la résilience de la filière laitière wallonne qui a réussi à s'adapter aux nouvelles conditions du marché**. Cependant, depuis l'année 2020, on observe un ralentissement de la production de lait, alors que la demande reste dynamique. Cette situation a entraîné une augmentation du prix du lait aux producteurs, leur permettant de couvrir l'augmentation des coûts de production. Par contre, la situation est moins favorable pour les transformateurs laitiers qui ont des difficultés à répercuter la totalité de cette hausse des coûts auprès des consommateurs par la distribution.

L'accroissement des **événements climatiques anormaux** (sécheresse, vague de chaleur, excès de pluie) impacte également la production. La Wallonie est confrontée à un défi de taille dans la **reprise des fermes laitières**, avec près de 60% des producteurs laitiers de plus de 50 ans. La **volatilité des marchés mondiaux**, et leurs impacts sur la rentabilité de l'activité, reste une préoccupation majeure du secteur, d'autant plus que les prévisions pour le 1er semestre 2023 sont à une baisse des prix aux producteurs.

VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif majeur poursuivi par le plan est de **maintenir le niveau de la production laitière en Wallonie** afin de satisfaire la demande interne et la capacité des outils de transformation wallons tout en **augmentant la rémunération** des producteurs laitiers wallons.

A l'échéance de 2030, les cibles du plan initial était :

1. d'assurer aux producteurs une **marge minimum par litre de lait produit de 0,10 €** (valeur 2018 à indexer) afin de permettre aux producteurs d'atteindre un revenu annuel équitable,
2. d'assurer l'approvisionnement de l'industrie laitière wallonne et belge à hauteur de minimum **1,3 milliard de litres par an**,
3. de faire en sorte que la production de lait bio augmente parallèlement à la demande interne, c'est-à-dire que le taux d'auto-approvisionnement soit $\leq 100\%$ et iv) de faire en sorte que les **circuits courts et les filières alternatives représentent 15 à 20 % en volume** de la production en fonction des besoins du marché local.

Les actualisations 2022 des cibles sont les suivantes :

- Augmenter la marge de revenu minimum aux producteurs à **0,20 € / litre de lait produit** (valeur 2022 à indexer) afin de permettre aux producteurs d'atteindre un revenu annuel équitable.
- Maintenir le **nombre de détenteurs de bovins laitiers au-dessus de 3000** afin de maintenir la diversité des modèles de production

ETAT DES LIEUX

 **3050 PRODUCTEURS**
(DONT **288** BIO)

 **5 COOPÉRATIVES DE COLLECTE**
(1127 MILLIONS LITRES)

 **1,275 milliards** DE LITRES LAIT / AN

 **INCERTITUDES MARCHÉS MONDIAUX**

 **26%** DE LA VALEUR AGRICOLE WALLONNE

 **192 000** VACHES LAITIÈRES

 **490** MILLIONS EUROS CA

 **80%** LAIT BIO BELGE

PLAN D'ACTION ACTUALISE

Les actions proposées dans le plan initial concernaient :

- Le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs mais aussi des autres acteurs de la filière, en collaboration avec les consommateurs.
- La mise en place d'un environnement favorisant la consolidation et le développement d'un marché régional du lait et des produits laitiers basé sur un prix juste pour tous les maillons de la filière ;
- Le soutien aux jeunes pour la transmission et l'installation ;
- Le soutien à une recherche sur les facteurs techniques prioritaires et sur les enjeux de société qui affectent la production laitière ;
- Le soutien à un encadrement technico-économique neutre et de qualité afin d'optimiser les coûts de production des exploitations, d'alléger les conditions de travail et de développer la transformation à la ferme ;
- Une promotion favorisant la consommation des produits laitiers wallons à prix juste et lui fournissant des informations sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers ;
- Le renforcement de l'information aux citoyens sur les polémiques touchant le secteur et les produits laitiers.
- Le soutien à la viabilité économique, environnementale et sociale des exploitations laitières par la formation professionnelle et continue, notamment en gestion d'entreprise et outils numériques.

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- L'amélioration de la disponibilité de **données chiffrées** pour le pilotage de la filière est en cours ;
- La formation de l'organisation interprofessionnelle belge **MilkBE opérationnelle** depuis 2020 ;
- La réalisation d'une étude visant à déterminer les freins et les leviers à la formation **d'organisation de producteurs en Wallonie** qui a débouché sur un plan d'action au niveau régional ;
- La mise en place d'un réseau de ferme et d'un référentiel comparatif grâce à la plateforme **WALLeSMART**, collaboration entre plusieurs partenaires de l'encadrement ;
- La validation et la mise à disposition des producteurs – transformateurs de **l'outil numérique DiversLait** (indicateurs de la qualité du lait pour la transformation artisanale) ;
- Le **renforcement de la promotion** des produits laitiers locaux et de l'information des prescripteurs d'achat et du grand public.

Les actions significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de l'actualisation du plan sont :

- Soutien à la mise en place d'Organisations de Producteurs pour améliorer la capacité de négociation des producteurs, notamment lors de la création de nouvelles filières ;
- Soutien à la mise en place d'un réseau de fermes laitières performant avec l'objectif de 70% des producteurs laitiers utilisent WalleSMART en 2030 ;
- Amélioration des outils disponibles pour les producteurs – transformateurs : DiversiLait, référentiel pour le calcul des prix de revient des produits, outils qui mesure la durabilité (Outil C'durable) ;
- Mise en place, avec les acteurs concernés, de modules de formation actualisés en gestion d'entreprise et informatique ;
- Soutien aux initiatives d'accompagnement de la reprise des fermes mises en place par des acteurs du secteur agricole ;
- Poursuite de la promotion des produits locaux par l'APAQ-W.



VIANDE BOVINE

ETAT DES LIEUX

Forte de ses prairies et du savoir-faire de la filière, la Wallonie possède une tradition de production de viande bovine qui représente **20,2 % de la valeur agricole Wallonne** (360 millions € de CA en 2020). **5 200 producteurs** de + de 5 vaches allaitantes détenaient **232.000 vaches** allaitantes (dont **10 % de Bio**) en 2020.

La filière génère des emplois en amont, mais aussi en aval, notamment au niveau des abattoirs (15 en Wallonie qui abattent 205 000 bovins) ainsi que sur la partie découpe et transformation. Pour la Wallonie, on estime que la filière représente **12 000 emplois** : (5 200 éleveurs, 1 560 travailleurs en amont, 3 640 travailleurs en aval, 1 040 personnes travaillant dans la distribution et en 520 employés du public / semi-public). Les $\frac{3}{4}$ des volumes de viande bovine sont commercialisés en grande distribution contre 19 % en boucherie artisanale et entre 1 et 2 % en vente directe à la ferme. La viande bovine est une viande qui est souvent consommée hors domicile (HoReCa, collectivités, etc.), avec une fréquence de consommation de 32 % hors domicile.

De manière globale, la **consommation** de viande bovine a baissé entre 2006 et 2016 mais est depuis assez stable. La consommation de viande de bœuf et de veau, qui représente 17 % de la consommation totale de viande, oscille autour de **10-11kg par an** et par personne ces dernières années. Au cours des dernières années, la filière viande bovine a rencontré des difficultés économiques et a dû faire face à une remise en question de l'élevage et de la consommation de viande (rouge). Le secteur communique pour relayer ses forces et répondre aux interrogations.

Les questions de la transmission des fermes, du maintien du savoir-faire des métiers de la filière et de l'autosuffisance en viande bovine belge sont prégnantes au sein de la filière. La transmission d'exploitation est incertaine au vu des coûts d'investissements nécessaires à mettre en lien avec la faible rentabilité des élevages.

L'image du secteur, bien que s'améliorant, reste parfois négative, c'est un facteur **limitant l'attrait des jeunes** pour l'élevage bovin. Le **cheptel a fort diminué** ses dernières années et semble avoir atteint un palier d'équilibre avec la demande pour le cheptel allaitant (l'autosuffisance est estimée à 128 % mais tient compte de la viande issue des du troupeau laitier et des veaux de boucherie). Avec une diminution de 29 % du nombre de détenteurs de vaches allaitantes entre 2010 et 2020 et **1 éleveur sur 2 de plus de 50 ans sans reprenneur identifié**, la question de l'autosuffisance dans les prochaines années doit être sérieusement abordée pour couvrir la consommation nationale (prévue en baisse de 9 % pour l'UE à l'horizon 2031). Si l'on prolonge les tendances actuelles de réduction du cheptel, le nombre de vaches allaitantes en Wallonie diminuerait entre 9 et 40 %. Certains acteurs craignent même une diminution plus grande (scenarior de rupture). Cette situation pourrait entraîner une pression plus forte sur les prairies et diminuer leurs surfaces.

La filière viande bovine dispose en général de marges très faibles, à commencer par les élevages qui manquent fréquemment de rentabilité. Une part importante des revenus des éleveurs bovins dépend des aides PAC.

Face à ces défis et compte tenu des préoccupations sociétales relatives au bien-être animal et à l'environnement, la production de viande bovine en Wallonie a des atouts sur lesquels investir :

1. **l'élevage wallon est lié à la valorisation de la prairie**, une source de biodiversité et un réservoir important de carbone qui participe également au bien-être animal,
2. la viande demeure une source importante de protéines dans une alimentation équilibrée et
3. l'élevage **bovin valorise majoritairement des aliments non consommables par l'homme pour produire des protéines de haute qualité**, valoriser les prairies, fourrages et co-produits des industries agro-alimentaires avec la production d'engrais naturels en bonus.

ETAT DES LIEUX

 **5200 PRODUCTEURS**
(-29 % entre 2010 et 2020)

 **232.000 VACHES ALLAITANTES** (10% BIO)

 **CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUCTEURS**
360 millions euros (20% de la valeur agricole)

 **15 ABATTOIRS**

 **TX DE REPRISE FAIBLE**
(1 éleveur sur 2 a +50 ans, sans repreneur)

 **FORCE : VALORISATION DE LA PRAIRIE**
(enjeux climat et biodiversité)

VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif majeur poursuivi par le plan est **d'améliorer le revenu des producteurs tout en mettant en valeur la compétence et l'expérience des professionnels impliqués ainsi que le lien fondamental entre la production bovine et la prairie** (enjeux de biodiversité et de climat). Une amélioration des perspectives économiques est indispensable pour stimuler les reprises d'exploitation et ralentir la diminution du nombre d'éleveurs, garantissant ainsi la pérennité de l'élevage allaitant en Wallonie.

Le plan ambitionne :

- de **ralentir la diminution de cheptel** en 2030 et la limiter à 10 % par rapport à 2020 pour permettre un maintien de l'auto-suffisance ; soit 208 900 VA en 2030 (232 000 en 2020, 260 000 en 2015). Cet objectif est ambitieux au vu de la tendance observée ces dernières années.
- de **limiter la chute du nombre de producteurs** à l'horizon 2030 pour permettre le maintien du cheptel, en mettant en place les conditions d'un taux de reprise de minimum 1/3 (voire 60%) des départs dans les dix prochaines années (pour conserver entre 3 500 et 4 200 producteurs avec une taille moyenne de troupeau comprise entre 60 et 45 vaches allaitantes).
- Dans un scénario de 10 % de réduction du cheptel bovin (allaitant et laitiers), la production nette wallonne (= abattages) serait de 85 ktec/an, soit environ 50 % de la consommation apparente belge estimée en 2030, 120 % de celle de la Wallonie + Bruxelles et 160 % de celle de la Wallonie seule.
- Pour assurer une attractivité au métier d'éleveur, la **marge à dégager** par le producteur entre le coût de production et la vente d'animaux engraisés dans un modèle naisseur – engraisseur est estimée à **2,07 € / kg carcasse** (soit une augmentation de 1,03 € par rapport à la situation fin 2022). Cette estimation n'est pas transposable à toutes les fermes mais donne un ordre de grandeur sur la marge nécessaire pour rémunérer un éleveur et permet de positionner la notion de **prix juste pour une ferme naisseur – engraisseur soit un prix de 7,20 € / kg carcasse**.

Les évolutions actuelles de l'atteinte de ces cibles sont les suivantes :

- 231 000 VA en 2021
- 5 050 détenteurs avec 46 VA en moyenne
- Prix : taurillons à 6,30 € et vaches entre 6,00 et 6,20 € vs : un prix juste estimé de 7,20 € dans un modèle de naisseur – engraisseur.

VISION 2030 ACTUALISEE

Les actions proposées dans le plan concernent :

- une amélioration des perspectives économiques pour les éleveurs, notamment au travers
 - d'une meilleure vision des coûts de production,
 - du renforcement du pouvoir de négociation des producteurs (transparence des prix, concertation entre maillons de la filière et approche « prix juste »,
 - du renforcement du positionnement des opérateurs sur des marchés de niche porteurs (bio, export, « qualité différenciée »,...) et
 - une segmentation de l'offre
- La mise en place d'un environnement favorisant la pérennité des abattoirs et ateliers de découpe de proximité (via notamment des aides publiques)
- Le maintien du soutien au développement du circuit-court
- la stimulation du développement des modèles de production de type « naisseur-engraisseur » en Wallonie,
- Le soutien à une recherche et à un encadrement permettant de stimuler des améliorations technico-économiques, en santé animale, en génétique et en alimentation au regard des enjeux économiques et de durabilité.
- Une promotion favorisant la consommation de viande bovine wallonne à prix juste.
- Une communication permettant de redorer l'image des métiers de la filière, de convaincre de l'intérêt du modèle de production de la viande bovine belge et de répondre aux interrogations des citoyens – consommateurs belges et polémiques sociétales.
- Ajout d'une fiche action sur la **transmission / reprise** des fermes par les jeunes
- Intégration d'actions spécifiques au **circuit court** dans la fiche action sur les outils de transfo et le circuit court
- Ajout d'une fiche action sur la **formation des métiers de la filière** afin de palier à une pénurie de certains métiers de la filière

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont :

- Réalisation d'un flux de la filière pour la Wallonie et pour la Belgique sur base des données disponibles,
- Participation aux dossiers législatifs concernant la filière : dossiers BEA, contrôles en abattoirs, allègements circuit court AFSCA, etc.,
- Suivi de la situation d'accès aux abattoirs en Wallonie pour les différentes filières et propositions de soutien
- Renforcement des actions de promotion vers l'HoReCa et le décrochage d'un soutien EU par l'APAQ-W pour la période 2020-2022,
- Poursuite du travail sur la communication via Celagri,
- Accompagnement des acteurs de la filière sur la création de valeur et la segmentation (Prix juste, QD, etc.).
- Travail de la Recherche et de l'Encadrement pour prendre en compte les enjeux prioritaires de la filière et y répondre.

Les actions qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre l'actualisation du plan sont :

- Tout ce qui concerne le prix :
 - Développer les outils de calcul de coût de production et suivi du marché (baromètre viande, étude de répartition des marges, etc.),
 - Développer la segmentation de la production pour créer de la VA,
 - Redéfinir la qualité des carcasses et de la viande pour renforcer le lien qualité – prix,
 - Redorer l'image de la filière et des métiers qui la composent et attirer des personnes dans ceux-ci,
- Veiller à ce que le cadre réglementaire tienne compte des réalités du terrain et soit pragmatique,
- Soutenir l'engraissement
- Aider au maintien de capacité d'abattage et découpe,
- Faciliter le renouvellement des générations d'éleveurs



CÉRÉALES

ETAT DES LIEUX

En Wallonie, les céréales concernent **7.852 exploitations** et représentent **185.000 ha** soit près de 25 % des terres cultivées de la région wallonne. Ce secteur constitue une part importante de l'agriculture wallonne avec un chiffre d'affaire estimé de plus de **360 millions d'euros**.

La production céréalière wallonne est destinée majoritairement à l'alimentation animale et à la production d'énergie. Moins de 10% de la production céréalière serait destinée à l'alimentation humaine. Or des débouchés existent dans des secteurs variés tels que la meunerie, la boulangerie, et autres produits à base de céréales (pâtes, biscuits,...), ainsi que la production brassicole. Cette situation génère une vision productiviste et insuffisamment qualitative des cultures céréalières wallonnes, basée sur des cours mondiaux volatiles où nos céréales « standards » sont mal valorisées avec peu de valeur ajoutée pour les producteurs.

Par ailleurs, les enjeux sociétaux auxquels doit faire face le secteur agricole wallon (qualité des eaux, perte de biodiversité, dépendances aux intrants, circuits courts,...) est une opportunité de repositionnement du secteur céréalière afin de développer des filières qui répondent mieux à ces aspirations.

VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif majeur poursuivi par le plan est **l'augmentation de la part alimentaire des céréales produites en Wallonie**.

A cette fin, 3 axes sont envisagés :

- **maintenir la production de céréales wallonnes**, en volume et en surface, en améliorant leur qualité et en augmentant la part de blé indigène dans le secteur de l'alimentation humaine» (objectif de part alimentaire de céréales produites en Wallonie de 20 %, soit 355.556 t).
- **développer des systèmes de valeur** en diminuant dans la mesure du possible les coûts de production et en augmentant la valeur ajoutée des céréales. Cet objectif passe notamment par :
 1. le développement des filières du secteur alimentaire (Food) dont la meunerie et le secteur brassicole
 2. l'établissement de référentiels de prix de vente juste à l'hectare (€/ha) en lien avec la qualité développée.
- **soutenir des filières céréalières wallonnes** qui répondent aux aspirations sociétales en matière de production agricole notamment en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, de production locale, d'agriculture biologique et de mitigation du changement climatique,...

A l'heure actuelle, la situation est toujours proche de 10% en volume mais un doublement des meuneries en circuit court a été noté en 5 ans.

ETAT DES LIEUX

 **7852 PRODUCTEURS**

 **185.000 HA DE CÉRÉALES DONT**
25 % TERRES WALLONNES
10 % ALIMENTATION HUMAINE

 **CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUCTEURS**
± 360 millions euros

 **ENJEUX SOCIÉTÉ (INTRANTS, LOCAL,...)**

PLAN D'ACTION ACTUALISE

Les actions proposées dans le plan concernent :

- Rendre plus de données disponibles pour piloter le développement de la filière
- la caractérisation du taux de protéines et des autres critères de qualités selon les attentes du secteur de la transformation
- le soutien à un encadrement technique et économique favorisant les critères de qualité recherchés
- le soutien à la mise en place d'un système de paiement en fonction de la qualité et au développement de filières locales, durables et prix juste
- l'amélioration de la qualité sanitaire des céréales (mycotoxines et Hagberg)
- le soutien à un environnement favorable au développement d'outils de première et seconde transformation céréalière (industriel et circuit court)
- une promotion favorisant la consommation de produits issus de filières céréales durables, locales et prix juste et fournissant des informations sur les polémiques touchant le secteur
- la création de la cellule d'information agricole (CELAGRI) pour le secteur végétal
- la définition d'un référentiel en matière de bonnes pratiques phyto et de dialogue avec les riverains
- le soutien à une recherche d'itinéraires techniques innovants répondants aux enjeux sociétaux et transférables

Des actions concrètes significatives sont en cours de réalisation depuis la première version du plan :

- la caractérisation du taux de protéines et des autres critères de qualités afin de répondre aux attentes du secteur de la transformation notamment via la mise en place du projet VALCERWAL au CRA-W
- le soutien à la mise en place de systèmes de paiement en fonction de la qualité et au développement de filières locales, durables et prix juste
- le soutien à un environnement favorable au développement d'outils de première et seconde transformation céréalière (industriel et circuit court) grâce notamment aux halls relais, appels à projets relocalisation, ...
- La mise en place du Référentiel du Vivre Ensemble qui explique les bonnes pratiques phyto et la mise en place d'un projet pilote visant à d'avantage de dialogue entre agriculteurs et riverains. Ce projet va également avoir une suite dans le PWRP3 avec la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

Les actions concrètes significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de la mise à jour du plan sont les suivantes :

- D'avantage de **soutien pour un encadrement technico-économique** favorisant les critères de qualité recherchés notamment pour un suivi individualisé des agriculteurs des filières de qualité (via les centres pilotes) et le soutien des opérateurs de la filière (via Diversiferm) l'amélioration de la qualité sanitaire des céréales (mycotoxines et Hagberg)
- une **promotion favorisant la consommation de produits issus de filières céréales durables, locales et prix juste** et fournissant des informations sur les polémiques touchant le secteur





OVINS

ETAT DES LIEUX

La Wallonie n'est pas à proprement parler une terre ovine. Pour preuve un **faible taux d'auto-provisionnement qui se fixe à 14%** et une importante majorité des 6.000 producteurs dont le cheptel s'élève en moyenne à 14 ovins. Au niveau des **587 éleveurs professionnels**, la taille moyenne du cheptel avoisine les **95 brebis** et génère un **chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros (+3 / 2018)**. **30% du cheptel se trouve dans la filière biologique.**

L'évolution observée en 2018 continue et s'amplifie grâce au plan de développement de filière. En effet entre 2015 et 2022, le nombre d'éleveurs professionnels a **progressé de 35%**, tout comme le nombre de brebis détenues a augmenté de 44%.

Le développement de l'offre permet un développement des circuits de commercialisation et des volumes d'abattages en Wallonie. Ainsi, depuis la première version du plan de développement, plusieurs filières se sont développées dont une est définie en groupement de producteurs.

Cette filière se révèle être un complément idéal à d'autres spéculations comme les grandes cultures et l'élevage bovin pour un investissement de départ relativement réduit. En outre, l'élevage de moutons sur certains espaces naturels est une alternative efficace aux produits phytosanitaires.

VISION 2030 ACTUALISEE

L'objectif majeur poursuivi par le plan est de tripler la proportion de produits ovins locaux disponibles sur le marché et prioritairement dans les boucheries indépendantes.

Tout en garantissant un revenu juste, la professionnalisation du secteur doit viser endéans les 10 prochaines années un **taux d'approvisionnement de 35% en viande ovine et de 20% en lait de brebis**. En mobilisant les efforts, la dynamique actuelle doit être maintenue avec 30 nouvelles installations par an et une augmentation de la moyenne du cheptel à 115 têtes.

Les évolutions actuelles de l'atteinte de ces cibles sont les suivantes :

- L'augmentation du nombre de détenteurs professionnel est en concordance avec les prévisions du plan de développement. Ce rythme devrait être maintenu avec soutien du plan de relance à l'installation.
- Le nombre de brebis par élevage a peu évolué. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que les éleveurs s'installent d'abord avec peu de bêtes puis agrandissent leurs cheptels. Les années à venir seront certainement en faveur de cet indicateur.
- Le taux d'approvisionnement a très bien évolué. Mais il est important de différencier l'augmentation de la production indigène brute (+23% entre 2021 et 2018) de la réduction de la consommation humaine apparente (-28,5% entre 2018 et 2021). Ce sont ces 2 facteurs qui font progresser l'approvisionnement. La seule augmentation de la production n'explique pas toute la progression.

Des ajustements ont été apportés au plan de développement pour soutenir cette croissance de la production wallonne.

Un nouveau facteur de risque est apparu pour les éleveurs (le loup) et l'augmentation des volumes d'abattages n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités.

ETAT DES LIEUX

 **587** ÉLEVEURS PRO

 **30 %** CHEPTEL BIO

 **AUTO-APPRO = 14 %**

 **FORCES : JEUNES**

 **CHIFFRE D'AFFAIRES**
11,4 millions euros



PLAN D' ACTIONS

Les actions concrètes proposées par le plan se déclinent autour des axes suivants :

- Récolte de données technico-économiques – mise en place de fermes de référence
- Favoriser l'installation par la formation professionnelle, l'enseignement et la sensibilisation
- Promouvoir la diversification ovine en complément des grandes cultures et à l'élevage bovin
- Renforcement de l'encadrement technique
- Soutenir la mise en place de groupements de producteurs
-> action dont la priorité a été réduite
- Promotion ciblée et identité de la filière

Deux nouvelles actions ont été ajoutées dans le cadre de l'actualisation :

- Une action spécifique à la cohabitation entre les éleveurs et le loup a été proposée. Ce nouveau prédateur a déjà tué 186 ovins en Wallonie. Il peut, dans certaines régions, ralentir voire annuler l'ensemble des efforts mis en place pour stimuler les installations.
- Le développement des volumes d'abattages n'a pas permis le développement d'une chaîne d'abattage dédiée en Wallonie. Les prix n'ont fait que d'augmenter (au lieu de descendre dans la prévision). De plus en plus d'outils se plaignent des difficultés d'abattre des ovins sur les chaînes bovines.

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont les suivantes :

- L'intégration structurelle de la production ovine dans le programme de formation agricole
- Mise en place d'un appui spécifique aux éleveurs en phase d'installation / développement de troupe via un budget complémentaire (Plan de Relance)
- Développement quasi-exponentiel du pâturage ovine des cultures sur les 5 dernières années, en nombre d'hectares pâturés (de quasi zéro hectares à ~1250 hectares lors de la saison hivernale 2020-2021). La production ovine par la diversification est donc bien entamée.
- Mise en place du réseau ovine caprine pour plus de clarté et pour faciliter l'accès aux services pour tous les éleveurs.
- Augmentation des volumes d'agneaux locaux valorisés en filières locales.

Les actions concrètes significatives qui sont retenues comme prioritaires dans le cadre de la mise à jour du plan sont les suivantes :

- Collecte de données technico-économique par la DAEA via un réseau de fermes de références.
- Le développement d'axes de recherches appliquées (CRAW) pour les éleveurs ovins.
- Promotion spécifique à l'élevage ovine pour réorienter les consommateurs vers les productions locales et pas vers les viandes importées.
- Développement de chaînes d'abattages propres aux ovins pour diminuer les coûts et améliorer la qualité des abattages.
- Garantir l'absolue protection des éleveurs face aux loups. Cela ne devrait pas hypothéquer tous les efforts déjà accomplis.



PORCS

ETAT DES LIEUX

Le cheptel porcin wallon (382.843 places de porcs) représente 6.8 % du cheptel national (6.042.154 en Belgique) et la viande de porc reste la première viande consommée en Belgique (51,8 %), suivie de la volaille (18,7%) et de la viande bovine (18,6%).

L'engraissement des porcs en Wallonie représente 84 % du total des porcins wallons (66 % en Flandre). Le cheptel truies représentent 3 % du nombre total de porcins en Wallonie (7 % en Flandre). Causes : a) Historiquement, ces chiffres s'expliquent par un glissement en Wallonie, du naissage vers l'engraissement suite au développement de la production porcine en Flandre et la mise en place du Mestaktie Plan (réduction du cheptel, et conversion d'unités d'engraissement naissage de porcelets développement des contrats d'engraissement en intégration avec des éleveurs wallons). b) Cette réorientation de la production est aussi liée au coût à l'installation (3.500 € par place de truie avant crise, donc sans doute 4.500-5.000 € aujourd'hui). Une réflexion sur le soutien aux naisseurs est nécessaire. Les exploitations wallonnes sont majoritairement de petite taille (619 places de porcs en moyenne ; 1.622 en Flandre), à caractère familial 74 % des exploitations possèdent moins de 1000 places de porcs (51 % en Flandre). La Wallonie compte 618 exploitations soit 7x moins que la Flandre (3.490), voire inférieure en Flandre (627.693 ha en Flandre, 740.623 ha en Wallonie,)

La Wallonie n'est pas autosuffisante avec un taux de seulement 30%, mais la production nationale dépasse de loin les besoins nationaux. Cela entraîne que plus de la moitié de la viande de porc produite en Belgique trouve un débouché commercial dans les marchés d'exportation intra ou extra-européens.

En ce qui concerne les reproducteurs dont truies (naissage), 27 % des exploitations wallonnes possèdent des truies (41 % en Flandre). En Wallonie, 71 % des exploitations avec des truies (reproducteurs) possèdent moins de 50 reproducteurs et 83 % détiennent moins de 100 truies (reproducteurs). En Flandre, 61 % possèdent plus de 150 re-

producteurs, et 75 % détiennent plus de 100 reproducteurs contre 17 % en Wallonie. Ces éléments montrent que le nombre d'exploitations détenant des truies en Wallonie est aujourd'hui peu élevé (moins de 1/3), et majoritairement avec un petit nombre d'animaux par ferme (< 50), représentant 3 % du nombre total de porcins.

La Wallonie garde un lien au sol fort qui permet d'envisager la production porcine en activité principale ou de diversification (cf nombre exploitation en regard SAU), avec la possibilité de réaliser des contrats d'épandage pour valoriser les engrais de ferme. Elle se caractérise aussi par une grande diversité des modes de production, avec globalement 20 % des producteurs et des porcs produits sous label de qualité différenciée et Bio, alors que d'autres font de la sélection ou produisent dans le système classique, dit « standard ».

La Wallonie connaît une diminution drastique (-47 %) du nombre de ses éleveurs ces 20 dernières années (1172 en 2001, 618 en 2021) suite aux difficultés économiques majeures auxquelles le secteur doit faire face (accroissement coût matières premières, mises aux normes bien-être animal truies en liberté ..., embargo russe, crise de la PPA, crise de la Covid-19). Les dernières crises ont fait chuter les prix payés aux producteurs en 2015 et 2016, prix qui s'est relevé en 2017 avec l'ouverture du marché chinois très convoité. Cependant la crise de la Peste porcine africaine en Belgique en 2018, ainsi que celle de la Covid-19 en 2020 et l'arrivée de la PPA en Allemagne en automne 2020, ont mis le secteur dans de nouvelles difficultés économiques avec un prix historiquement bas à 0,78 €/kg en vif en fin 2020 et en début 2021. La toute récente fermeture de la Chine en mai-juin 2021 a compliqué la situation EU avec un afflux de viande espagnole et danoise notamment sur le marché EU, viande normalement destinée au marché asiatique, entraînant une nouvelle baisse du prix. Plus récemment, le conflit Ukraine-Russie a provoqué une tension inédite sur les marchés des matières premières (aliments et énergie), et a entraîné une hausse importante des coûts de production pour les producteurs (et les entreprises) alors que dans le même temps l'inflation grève la demande. La hausse du prix du porc enclenchée au printemps 2022 ne suffit pas pour couvrir les coûts de production actuels. Ces éléments conduisent aujourd'hui à une baisse du cheptel truie inédite dans plusieurs pays comme l'Allemagne, et plus largement en Europe.

La globalisation du marché du porc standard entraîne une complexité d'appréhension du prix du porc et de ses fluctuations ; les filières à valeur ajoutée offre une meilleure résilience face aux fluctuations.

ETAT DES LIEUX



618 EXPLOITATIONS



382 843 PORCS
(6,8% CHEPTEL NATIONAL)



74 % DES EXPLOITATIONS AVEC
CHEPTEL < 1000



AUTO-APPRO wallonie = 30 %



FORCES : 20% EN QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE
MAINTIEN D'UN LIEN AU SOL FORT

PLAN D'ACTION

Les **actions prioritaires identifiées avec le secteur** sont les suivantes :

- Développer une production wallonne (né, élevé, engraisé, abattu et transformé en Wallonie)
- Soutien à l'installation et à l'extension de permis en qualité différenciée
- Maintien des outils d'abattage existants en Wallonie
- Développement d'un outil de proximité (maintien d'outils existants)
- Développer une politique de « prix juste producteur » plus forte en production porcine
- Renforcer la promotion des produits (de proximité et) de qualité différenciée
- Dossier castration des porcs + veille sur le bien-être animal (BEA)
- Maintien d'une sélection Piétrain et d'un centre d'insémination wallon
- Biosécurité - renforcement de la protection des fermes face aux menaces sanitaires (PPA)
- Renforcement de la formation professionnelle des producteurs et des vétérinaires
- Travailler sur les aspects liés à la qualité des produits
- Recherche

VISION 2030 ACTUALISEE

Il est important de préciser que compte tenu des crises successives, le secteur porc ne dispose pas d'un plan structurant à l'horizon 2030 mais d'un ensemble d'actions à court ou moyen terme favorisant la gestion des difficultés du secteur. Quoi qu'il en soit, la vision portée par les acteurs de la filière a pour objectifs :

- **de pérenniser le secteur en permettant le maintien des fermes familiales en place, et le développement de nouveaux projets de ce type. Le circuit fermé est privilégié** car il ramène de la valeur ajoutée dans les fermes, et favorise la durabilité des fermes (moins de transport, de risque sanitaire ...), **et en maintenant les outils d'abattage en place ;**
- **d'accroître le taux d'auto-alimentation de la Wallonie** pour la rendre plus résiliente.





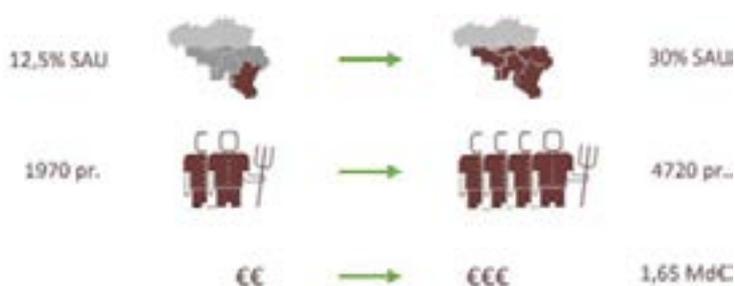
AGRICULTURE BIO

VISION 10 ANS

L'ambition majeure poursuivie par le plan BIO 2030 est de passer de 12,5 % à 30 % de SAU. En termes de filières, cette ambition peut se traduire en un chiffre d'affaire d'achats de produits bio wallon évalué à 1,65 milliards d'euro.

Cette valeur consommateur peut également se traduire en des achats en Wallonie de : 460€/an/hab, soit 38€/mois/hab, ou encore

20€/sem/ménage (2,3) de produits bio wallons. L'ambition transversale des plans filières bio est donc **de multiplier par 4 la consommation de produits bio wallons** (aujourd'hui, le BIO représente en Wallonie une valeur consommateur de 115 €/an/hab).



ETAT DES LIEUX



12,5% SAU



PANIER ACHAT BIO 115€/AN/HAB



2010 FERMES SOUS CONTRÔLE



68 198 HA PRAIRIES
(73% de la SAU bio)



LE PANIER BIO WALLON

Produits	Dépenses BIO/hab/an d'ici 2030 (sur base d'un régime flexitarien*)	Dépenses bio à l'échelle de la Wallonie 2030 (EUR /an)
Viande bovine	14,64 €	52.707.847 €
Viande de porc	8,31 €	29.913.743 €
Charcuterie	16,88 €	60.751.470 €
Volailles	14,53 €	52.292.534 €
Prod. Laitiers	57,69 €	207.680.015 €
Œufs	16,87 €	60.730.412 €
Légumes	50,55 €	181.968.196 €
Fruits frais	44,59 €	160.510.810 €
Pain	12,77 €	45.957.983 €
Pommes de terre	10,34 €	37.217.499 €
Lait	8,00 €	28.803.716 €
Autres (épicerie, farine, vin, bière, etc.)	203,74 €	733.465.775 €
TOTAL	458,89 €	1.652.000.000 €

*chiffres donnés à titre indicatif, l'approche panier étant réévaluée chaque année



ETAT DES LIEUX

Depuis 2017, nous constatons une stagnation, voire une réduction, du nombre de bovins élevés de manière biologique. La chute significative en 2021, attribuée à la sécheresse de 2020 et aux préoccupations des éleveurs quant à leur capacité à nourrir un cheptel trop important par rapport à leurs réserves de fourrage, s'ajoute à la stagnation précédente observée de 2017 à 2020. Cette dernière était due à l'incertitude provoquée par un marché limité, où l'offre dépassait la demande.

Pourtant, du haut de ses **700 éleveurs**, la filière viande bovine bio fait office d'ambassadeur de la production bio wallonne et justifie des impacts sociétaux, environnementaux et paysagés des plus importants en Région Wallonne. Néanmoins, du côté de la consommation, la part de marché en volume de viande bovine bio ne dépasse pas 5,55% et figure parmi les produits biologiques les moins vendus actuellement.

Deux chiffres de production suscitent des interrogations :

1. 65% des éleveurs se limitent à l'élevage de bovins (activité de "naïsseur"), laissant à d'autres acteurs, qu'ils soient wallons ou non, le soin de l'engraissement et de la commercialisation auprès des acheteurs ;
2. 75% des exploitations certifiées sont composées de moins de 50 vaches allaitantes (contre 50% pour l'ensemble des exploitations en viande bovine de Wallonie).

Le fait que 70% de la viande bovine bio soit vendue comme conventionnelle pose un défi pour le secteur bio, bien que cela ne semble pas préoccuper les consommateurs ou les acteurs intermédiaires. Ces derniers se disent "intéressés" et "ouverts à l'achat", mais ne favorisent pas nécessairement cette filière. Les achats de viande bovine sont davantage orientés par des critères non spécifiques au bio, tels que le goût, la tendreté, les qualités diététiques et la couleur.

Les grandes et moyennes surfaces, qui sont le principal canal de vente pour la viande bovine bio, sont aujourd'hui concurrencées par

les boucheries (38,64% contre 39,14% de parts de marché en valeur en 2022). La diversification de l'offre de viande locale en libre-service ne semble pas être une priorité pour les GMS. En revanche, la présence d'un rayon boucherie traditionnelle semble stimuler les ventes de viande bio et favoriser la valorisation de l'ensemble de la carcasse. Ces rayons permettent de travailler directement avec les producteurs ou les coopératives locales, contribuant ainsi au développement progressif mais lent de la filière.

L'installation d'un rayon boucherie est possible dans certains types de magasins, mais il est actuellement difficile de recruter des bouchers. Tout comme dans le secteur conventionnel, il y a une pénurie de professionnels et un manque de renouvellement des entreprises, que ce soit dans la transformation ou la production.

Conscients de la tendance de consommation qui privilégie "manger moins mais mieux", avec une prévision de baisse de la consommation européenne de viande bovine de 8,5% d'ici 2030, les éleveurs bio wallons souhaitent souligner l'importance cruciale de l'élevage bovin bio pour maintenir le modèle agricole actuel et promouvoir la souveraineté alimentaire.

En raison des préoccupations de la société concernant le bien-être animal et l'environnement, la production de viande bovine biologique en Wallonie présente des avantages significatifs sur lesquels il est opportun d'investir.

Les ventes directes à la ferme et dans le secteur de l'HoReCa montrent une croissance modeste mais constante. Cependant, ces nouvelles filières posent des défis aux éleveurs en ce qui concerne la gestion des prix, la logistique et l'équilibre carcasse. Étant souvent peu préparés à gérer ces divers aspects, les éleveurs impliqués dans ces filières rencontrent des difficultés pour établir une chaîne d'approvisionnement régulière et en croissance.

ETAT DES LIEUX

 **25 127 VACHES VIANDEUSES BIO**
(+4% EN 2022)

 **700 ÉLEVEURS**

 PART DE MARCHÉ VIANDE BOVINE BIO : **5,60%**
(+130 TONNES EN 2022)

 TAUX DE PÉNÉTRATION* : **19,69%** (18,33% en 2021)
(73% de la SAU bio)

PLAN D'ACTION

Les actions proposées dans le plan concernent :

Le plan ambitionne de :

- Renforcer l'encadrement des filières, vers tous les segments,
- Susciter les échanges économiques entre les opérateurs,
- Améliorer les perspectives économiques et financières pour les éleveurs cédants et les éleveurs rentrants,
- Développer l'autonomie des filières économiques en favorisant l'innovation et l'accompagnement de nouveaux modèles de coopération,
- Faciliter l'accès au label et sa plus-value auprès des acteurs intermédiaires (transformation, distribution, etc.),
- Stimuler le développement des modèles de production « naisseur-engraisseur » par la formulation de cahier des charges types à la filière biologique ;

Ce plan d'action nécessite la priorisation des actions du plan BIO 2030 et la mobilisation politique dans la stimulation de l'encadrement économique des filières bio régionales.*kilotonne équivalent-carcasse

VISION 2030

L'objectif principal du plan est de **stimuler la consommation de viande bovine biologique en Wallonie, tout en établissant une tendance de croissance et en soutenant la coopération et l'innovation pour accéder au marché**

Le plan ambitionne de :

- Stabiliser la population actuelle de bovins tout en augmentant la part de marché dans toutes les catégories de distribution, avec l'objectif d'atteindre 10% de la part totale du marché en volume ;
- Accélérer le renouvellement générationnel des métiers liés à la filière, et viser 50% d'éleveurs naisseurs-engraisseurs d'ici 2030 ;
- Encourager et renforcer la demande pour la viande bovine biologique en Wallonie, et faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans la transformation de la filière.





OEUFs BIO

ETAT DES LIEUX

La Wallonie représente **52,6% de la production d'œufs bio** en Belgique, avec une **augmentation annuelle moyenne de +11%** au cours des cinq dernières années. Bien que **76% des exploitations wallonnes soient certifiées biologiques**, elles ne contribuent qu'à hauteur de 20% de la production totale d'œufs en Wallonie, comptant environ **383 000 poules pondeuses certifiées**.

Les œufs bio sont distribués de manière similaire à la filière conventionnelle, à l'exception de la vente à la ferme, qui représente en bio deux fois plus de parts de marché en termes de valeur dépensée. Une enquête menée par l'APAQ-W en 2022 a révélé que les intentions d'achat d'œufs bio à la ferme dépassaient celles dans les grandes et moyennes surfaces, faisant des œufs bio un produit particulièrement attractif pour les consommateurs à la ferme.

La diminution du prix d'achat des aliments pour cheptel aidant, la rentabilité des éleveurs de poules pondeuses augmente et permet de doucement rattraper les pertes vécues en 2022. Les fermes bio restent actuellement très dépendantes du marché, avec une autonomie limitée, ce qui crée de l'incertitude à moyen et long terme pour les éleveurs.

La dépendance au niveau des prix se retrouve aussi dans la filière avec des acteurs de transformation et de revente auprès de la grande et moyenne distribution et l'industrie. Les casseries et négociants GMS sont en effet basés en Flandre. Les éleveurs bio wallons de la filière ont le sentiment qu'un monopole existe en termes d'intermédiaire auprès de la GMS, néanmoins les sociétés d'emballages wallonnes négociant directement avec les distributeurs néerlandophones affirment avoir des relations commerciales positives, défendant leurs intérêts.

L'objectif de parvenir à 30% de la Surface Agricole Utile (SAU) en agriculture biologique passe principalement par l'autonomisation des fermes (ou groupes de fermes) dans la production de protéines végétales et de céréales pour l'alimentation des poules. Avec la demande croissante d'œufs bio au cours des dernières années, il serait possible d'ouvrir de nouveaux poulaillers d'ici 2030, à condition d'équilibrer les relations entre les différents acteurs de la filière et de garantir une stabilité de l'offre et de la demande en amont.

VISION 2030

Le principal objectif du plan est le suivant : "accroître l'autosuffisance territoriale du secteur dans la production de céréales et de protéines végétales (comme indiqué dans le plan FEED) et établir une collaboration nationale pour la production, la commercialisation et la distribution d'œufs bio en Wallonie et en Belgique ».

Le plan ambitionne :

- Augmenter l'autosuffisance territoriale des élevages wallons de poules pondeuses bio en ce qui concerne les céréales (4 708 ha) et les protéagineux (4 036 ha), conformément au plan FEED ;
- Améliorer la rentabilité du secteur (bénéfice/poule/an supérieur à 3€) pour faire face aux situations de crise auxquelles il est confronté ;
- Développer de nouvelles opportunités économiques dans les segments actuellement sous-exploités, avec pour priorité la restauration hors domicile (avec un taux de pénétration de 20%).

PLAN D'ACTION

Les actions concrètes proposées par le plan sont prioritairement les suivantes :

- Soutenir l'autonomie des exploitations et la coopération entre acteurs économiques indépendants,
- Favoriser la création de programmes d'auto-provisionnement territorial d'aliments aux élevages de poules pondeuses en Wallonie,
- Soutenir la mise en place d'organisation de producteurs, transformateurs et distributeurs à l'échelle régionale, voire nationale,
- Consolider l'intermédiation des besoins des producteurs wallons auprès des acteurs de la distribution,
- Quantifier le besoin de casserie wallonne auprès des acheteurs BIO (industrie, artisanat, restauration hors domicile),
- Promouvoir et faciliter la transformation d'œufs bio hors catégorie au sein de l'artisanat et la RHD

Ce plan d'action nécessite la priorisation des actions du plan BIO 2030 ci-avant et une attention particulière à favoriser les échanges avec la Flandre.

ETAT DES LIEUX



383 317 POULES PONDEUSES CERTIFIÉES



76 % des exploitations wallonnes sont CERTIFIÉES BIOLOGIQUES



Besoin d'atteindre un **niveau d'autosuffisance alimentaire de 55% d'ici 2030** pour les poules pondeuses, conformément au plan céréale et protéagineux pour l'alimentation animale.



ETAT DES LIEUX

Totalisant respectivement environ **14 500 ha** et **2 200 ha** en région wallonne, les céréales et oléoprotéagineux bio utilisables en Feed représentent **18,5% de la SAU bio** (soit 2.2% de la SAU totale), contre plus de 65 000 ha de prairies bio (73% de la SAU bio). La production de céréales et oléoprotéagineux bio à destination du Feed est estimée à 65 000 T en 2022, dont 4 400 T d'oléoprotéagineux issus majoritairement des mélanges céréales/protéagineux. Les besoins en Feed s'élèvent actuellement à environ 167 000 T d'aliments composés et concernent principalement les monogastriques.

Le taux d'auto approvisionnement en matières premières (céréales et oléoprotéagineux) pour la fabrication d'aliments composés est donc de 40% et est inférieur à 10% en oléoprotéagineux. Ce taux théorique est supérieur au taux réel puisqu'une partie des céréales considérées ne sont pas destinées à satisfaire uniquement les besoins du Feed, et qu'une partie des besoins du « Feed monogastriques » provient de matières premières importées. La relocalisation de l'approvisionnement de ces matières premières pour le Feed et notamment des oléoprotéagineux constitue donc un enjeu majeur pour renforcer l'autonomie du territoire wallon et une grande opportunité pour développer les surfaces bio.

Le principal défi, notamment pour les cultures d'oléoprotéagineux bio, est d'augmenter l'offre disponible en lien avec les besoins des organismes stockeurs et transformateurs (qualité, volumes, logistique, prix, etc.) et les réalités du terrain (variabilité des rendements, culture en mélange, etc.). Pour ce faire, une amélioration des perspectives économiques est nécessaire et passe notamment par : 1) une levée des freins techniques à la production, 2) un partage des risques (soutien PAC, aides à l'investissement), 3) la structuration de relations commerciales et 4) des actions de gouvernance et législatives influençant favorablement l'accès au marché belge et limitant la concurrence avec des matières premières importées bon marché.

VISION 2030

L'objectif principal porté par ce plan est d'augmenter la production de céréales et oléoprotéagineux bio en Wallonie pour répondre aux besoins importants de l'élevage, notamment du secteur avicole.

Le plan ambitionne :

- En céréales bio : d'atteindre une augmentation de 5 500 ha d'emblavement à l'horizon 2030, soit au total 20 000 ha environ (équivalent à 100 000 T de céréales bio). Cela permettrait de couvrir 72% des besoins pour le Feed bio en 2030 (contre 54% en 2022).
- En protéagineux bio : d'atteindre une augmentation de 5 000 ha d'emblavement à l'horizon 2030, soit au total 7 000 ha environ (équivalent à 18 000 T de d'oléoprotéagineux bio), soit près de 50% de l'objectif du plan protéagineux (conventionnel et bio) du Collège des Producteurs. Cela permettrait de couvrir environ 1/4% des besoins pour le Feed bio en 2030, contre 8% en 2022. Selon les résultats d'amélioration des perspectives économiques ainsi que du cadre technique de production/transformation, cette ambition pourrait être évaluée à la hausse en cours de mise en œuvre du plan.

Ces objectifs se veulent réalistes par rapport aux besoins estimés du cheptel 2030. Ce plan n'ambitionne donc pas d'atteindre une autonomie alimentaire totale pour les élevages mais de tendre vers davantage d'autonomie (un peu plus de 50% en 2030 contre 40% actuellement en COP pour le feed).

PLAN D'ACTION

Les actions concrètes proposées par le plan se déclinent autour des axes suivants :

- Renforcer la R&D sur les principaux verrous à la massification des flux
- Améliorer la coopération entre les différents opérateurs au sein de la filière
- Renforcer l'autonomie alimentaire des fermes et du territoire à l'échelle du territoire et des fermes en renforçant certaines infrastructures et l'accès à l'information
- Soutenir la prise de risque (maintien des aides couplées protéagineux et application aux mélanges)
- Sensibiliser les consommateurs à privilégier une viande dont l'animal a été nourri avec des MP BIO d'origine locale
- Assurer la mise en œuvre optimale de la réglementation sur l'approvisionnement pour l'alimentation animale, et favoriser l'accès au marché belge (règles en matière d'importations, etc.)

ETAT DES LIEUX



14 500 HA CÉRÉALES
+ **2 200 HA** OLÉOPROTÉAGINEUX,
UTILISABLES EN FEED



TAUX AUTO-APPROVISIONNEMENT = 40%



18,5% de la SAU Bio
(= 2,2% de la SAU totale)



BESOINS EN FEED =
167 000 T d'aliments composés



PERSPECTIVES

Les plans de développement filières sont des outils dynamiques qui devront être améliorés et mis à jour durant leur mise en œuvre. Il est proposé que les différentes commissions filières en fassent un suivi semestriel par filière et proposent les éventuels ajustements. Ce suivi permettra une meilleure coordination au sein du COSTRAGRI ou au travers des **connexions avec les administrations et entités publiques compétentes.**

Les plans de développement filières sont des outils de guidance de l'action combinée publique et privée. Ils permettent de renforcer les connexions entre producteurs, distributeurs, transformateurs et consommateurs autour de projets communs et fournissent une guidance aux investissements publics. Ils peuvent également servir de cadre de référence pour l'évolution législative ainsi que pour les discussions relatives à la PAC post2020 et au PDR. Dans ce cadre des arbitrages devront parfois être faits entre différentes ambitions de certains plans et les réalités budgétaires publiques. Dans ces situations d'enjeux multisectoriels, le Collège des Producteurs produira des avis circonstanciés qui pourront faciliter la gestion des priorités.

L'ensemble des plans détaillés sont disponibles sur :

www.collegedesproducteurs.be

Nous remercions l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de ces plans.



SERVICES OPÉRATIONNELS
du COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14
5000 Namur

081 240 430

info.socopro@collegedesproducteurs.be

www.collegedesproducteurs.be

